



ASMA de la Vienne
DDT
20 rue de la Providence
B.P. 80523
86020 POITIERS CEDEX

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION 5 décembre 2016

Présents :

Véronique BOUNAIX, DDPP
Alain DELAVAL, retraité
Mireille FÉMÉNIAS, retraitée
Marcel FOURÉ, retraité
Jocelyne JACQUOT, ASP
Marielle LACHETEAU, lycée Kyoto
Christian LE DU, DDPP
Éric OUVRARD, DRAAF
Joëlle PERRIN, retraitée
Cathy POUPAULT, lycée Thuré
Mélanie SKORACKI, lycée Venours
Bernadette RÉGNER, retraitée

Absents - Excusés :

Sylvie BARGERON, retraitée
Lisiane BELLOY, lycée Montmorillon
Geneviève BOUHET, retraitée
Natacha CLÉMENT, ASP
Mireille FÉMÉNIAS, retraitée
Françoise GENDRAUD, CPCM
Elodie GORICHON, DDT
Geneviève GUILLOT, DRAAF
Sandrine LABROUSSE, DDPP
Philippe MARCEAU, retraité
Sandrine MIRASSOU, lycée Thuré
Marie-Josèphe RUFFO-GALINDO, retraitée

Alain DELAVAL, Président, remercie Mme GOMES-FERREIRA-BLANCHARD, proviseure de l'établissement de nous accueillir.

Avant de commencer la réunion, le Président constate les absences et rappelle que les procurations adressées à un certain nombre des participants permettent de voter en toute sérénité.

1. RAPPORT D'ACTIVITES

Lecture est faite du compte rendu des activités 2016 (**cf document joint**) qui est validé par les membres présents.

Le gestionnaire de la billetterie présente un bilan en nette baisse des billetteries ciné (150 agents) et Chèque lire/chèque disque (44 agents). La billetterie se décline en 3 catégories :

- 1 - ciné "classique" avec une baisse significative (1 300 places vendues) pour les cinés CGR et LOFT
- 2 – Le Printemps du cinéma représente 420 places vendues au prix de 5 €. Beau succès au regard de la durée de l'évènement.

3 – Noël ciné/enfants : 351 places contre 387 en 2015.

65 gratuités ont été distribuées, soit aux correspondants locaux qui œuvrent tout au long de l'année pour l'ASMA, à des membres du bureau et le solde va être utilisé lors de l'opération Ciné Noël pour les enfants.

S'agissant du Ciné Majestic de Montmorillon, 85 billets ont été achetés et 75 ont été vendus pour un montant de 330 € (prix de vente du billet 4.40 €).

Ciné TAP : la gestion est assurée par Geneviève Guillot qui achète les billets et fera profiter les demandeurs du nouveau tarif à partir de janvier.

Concernant les chèques-lire et disque que l'ASMA86 subventionne à hauteur de 15 %, les ventes là aussi sont en baisse et représentent environ 500 chèques.

Nous tentons d'analyser la baisse sur les tickets ciné, sans vraie réponse, mais en rattachant cela au fait que le billet jeune jusqu'à 16 ans est aujourd'hui à 4 € 50, donc moins cher que notre offre.

2. BILAN FINANCIER

Marcel FOURÉ présente le bilan à la place Françoise GENDRAUD absente. Les chiffres restent approximatifs car des factures sont encore à régler avant la fin de l'année et des recettes sont à collecter. Un vrai bilan ne pourra être fourni que fin décembre, malgré la bonne volonté de notre trésorière. Les résultats laissent apparaître, sauf grosse erreur, un solde positif, signe d'une bonne gestion.

Il est rappelé aux correspondants locaux qu'il est important que **tous les règlements soient faits par chèques** –pour des raisons pratiques- et **dispatchés par activité et enregistrés sur les bordereaux banque afin de faciliter le travail de la trésorière**. Une question est soulevée concernant justement les paiements par chèque, certains agents n'ont pas de chéquier et paient en espèces. Nous convenons que les correspondants locaux encaissent les espèces et établissent alors un chèque correspondant en précisant bien ce à quoi il correspond.

Le solde de la subvention nationale (7 842,11 €) doit être versé en fin de semaine. La subvention –versée en 2 fois- s'est élevée comme l'an passé à 11 763,17 €.

3. BUDGET PRÉVISIONNEL

Le budget est bâti sur la base de celui de l'année dernière en tenant compte du fait qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, l'ASMA86 ne sera plus attachée au CREDES –prestataire billetterie- association à laquelle nous avons versé, à titre d'adhésion la somme de 3 026,00 € pour 2016.

En tenant compte des remarques faites lors de la lecture du Compte rendu d'activités, il est proposé de réviser la subvention Chèque lire/chèque disque et de la porter à compter du 1^{er} janvier à 25 % mais de rapporter à 10 (au lieu de 14 actuellement) le nombre de CHL/CHD par agent.

Concernant le billet de cinéma et pour continuer à encourager les agents de profiter de cet avantage ASMA, nous fixons le prix à 5 € au lieu de 5,40 € (montant de la subvention : + 26 %).

Comme le CA l'a fait pour les CGR et LOFT, l'ASMA propose de ramener le prix de vente du billet Majestic à 4 €. Les agents bénéficiaires du Ciné TAP vont aussi profiter de la bonne santé de nos comptes pour acheter les billets à 4 €, dans limite de 30 tickets/agent

Toutes ces décisions sont approuvées à l'unanimité par les membres du CA et prennent effet dès le 1^{er} janvier 2017.

La ligne Sorties va aussi bénéficier d'une partie de la somme libérée par notre désengagement auprès du CREDES.

4. PROJETS 2017

4.1 – Sorties

Consensuellement, et dans le respect des engagements pris, nous proposons 6 sorties à la journée, en proposant les meilleures subventions afin de proposer les meilleurs tarifs et toucher un plus grand nombre de familles avec enfants. Il est inutile de préciser qu'en amont les négociations sont longues, âpres et souvent difficiles, de même qu'il est indispensable d'anticiper très longtemps à l'avance les achats billetterie sans avoir parfois le choix des dates... il faut bien entendu articuler nos choix et les disponibilités des autocaristes ! Les membres du CA valident le calendrier suivant :

20 mai : Visite de la Corderie Royale de Rochefort – déjeuner du groupe en cafétéria – visite de l'aquarium de la Rochelle – tarif agent : adulte 10 € - enfant 5 € - le tarif du repas sera fixé lors d'une réunion de bureau à partir des informations collectées

10 juin : Château de Versailles – l'autocariste doit nous préciser le montant exact de la prestation sachant que l'écotaxe n'est pas portée à ce jour au devis mais qu'elle est redevable au même titre que le parking – tarif agent : adulte 12 € - enfant 5 €

24 Juin : Puy du Fou – le Grand parcours – tarif agent : adulte 12 € - enfant 5 €

7 juillet : Puy du Fou – Cinescénie – tarif agent : adulte 12 € - enfant 5 €

9 septembre : Zoo de Doué la Fontaine – tarif agent : adulte 10 € - enfant 5 €

2 décembre : journée libre à Paris – tarif unique : 20 €

Pour faciliter et réguler les inscriptions, un calendrier de date d'ouverture aux inscriptions va être mis en place et porter à la connaissance des CL début 2017.

En tout état de cause, aussi bien pour la billetterie ciné que pour les Chèque lire/chèque disque, **les inscriptions aux sorties se feront essentiellement via la billetterie ASMA avec copie au correspondant local.**

Les co-gestionnaires géreront les inscriptions dans l'ordre d'arrivée dès la date d'ouverture des inscriptions mais aussi les désistements s'ils se présentent. Les petits malins qui pensent s'inscrire avant la date d'ouverture des inscriptions, seront classés derniers arrivés !!

Lors de l'inscription - une par sortie- l'agent doit bien évidemment indiquer le nom de la sortie les nom, prénom, de tous les participants –le cas échéant, préciser l'âge de l'enfant- et en tout état de cas donner la date de naissance de chacun des participants.

Lorsque l'inscription sera confirmée, l'agent remettra à son correspondant local le chèque bancaire correspondant. Après édition de la liste des participants, les CL transmettront tous les chèques à **Bernadette RÉGNER**, désormais **destinataire des chèques de règlement sorties.**

Il va de soi que les co-gestionnaires devront présenter une procédure simple afin que tous les agents soient clairement informés du changement des habitudes.

Comme convenu lors de CA précédent, sauf cas de force majeure, les agents se désistant ne seront pas remboursés.

4.2 – Cartes TAMTAM

Ce nouveau service a rencontré un succès un peu inattendu. En effet, plus de 200 agents, soit le 1/3 des agents, ont commandé la carte famille Tamtam pour 4 €, l'ASMA prenant à sa charge 1.50 € sur la carte payée 5.50 €. Rendez-vous est pris avec Tamtam Ice ; aussi très bientôt les CL vont être avisés de la date de distribution et des modalités. Point n'est besoin de rappeler que les **agents n'auront accès à la billetterie spectacles, zoos, parcs d'attractions, loisirs, ... que grâce à leur carte Tamtam et autre information attachée.**

4.3 – Remise sur Activité

L'information est portée sur le blog et les demandes doivent être déposées avant mi-février 2017. Le taux de la subvention sera confirmé à réception de tous les dossiers et dans le respect de la ligne budgétaire.

4.4 – Remise lycée Kyoto

Le proviseur du Lycée Kyoto a confirmé la reconduction d'une remise de 5 €/repas ; code réduction lors de la réservation : Vosne-Romanée.

5. QUESTIONS DIVERSES

Des CL nous interrogent sur les possibilités pour des agents EN ou Région ou encore autres ministères de profiter des avantages ASMA86. Après discussions, **délibération est prise pour que seuls les agents du MAAF puissent bénéficier des activités subventionnées par l'ASMA86.** Bien entendu, des agents hors MAAF peuvent prétendre participer aux sorties mais seulement après s'est assurés que les agents MAAF ne sont plus intéressés et s'acquittent alors du tarif avant subvention.

Le Président doit proposer à Marielle LACHETEAU de devenir l'adjointe de la trésorière afin de l'aider dans sa tâche et la suppléer en cas d'absence

Le prochain CA est fixé au lundi 29 mai à 14 heures, au Lycée de Venours.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 heures.

Le Président,
Alain DELAVAL

